

# Le revenu de solidarité active fin septembre 2020

n° 32

Janvier  
2021

En raison de la covid-19, cette publication est complétée par [un supplément exceptionnel](#).

Fin septembre 2020, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 2,03 millions de foyers. Les masses financières versées au titre de cette prestation (données comptables) s'élèvent à près de 3,14 milliards d'euros au troisième trimestre 2020, en progression de 4 % par rapport au trimestre précédent

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits de juillet, août et septembre 2020 (données statistiques) connaîtraient une croissance par rapport au trimestre précédent de 4,7 %.

Cette évolution s'expliquerait notamment par la dégradation du marché de l'emploi et dans une moindre mesure par la revalorisation du montant forfaitaire au 1<sup>er</sup> avril 2020. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en hausse de 3,4 % En neutralisant les variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les dépenses augmenteraient de 5,2 % et les effectifs progresseraient de 4,9 %.

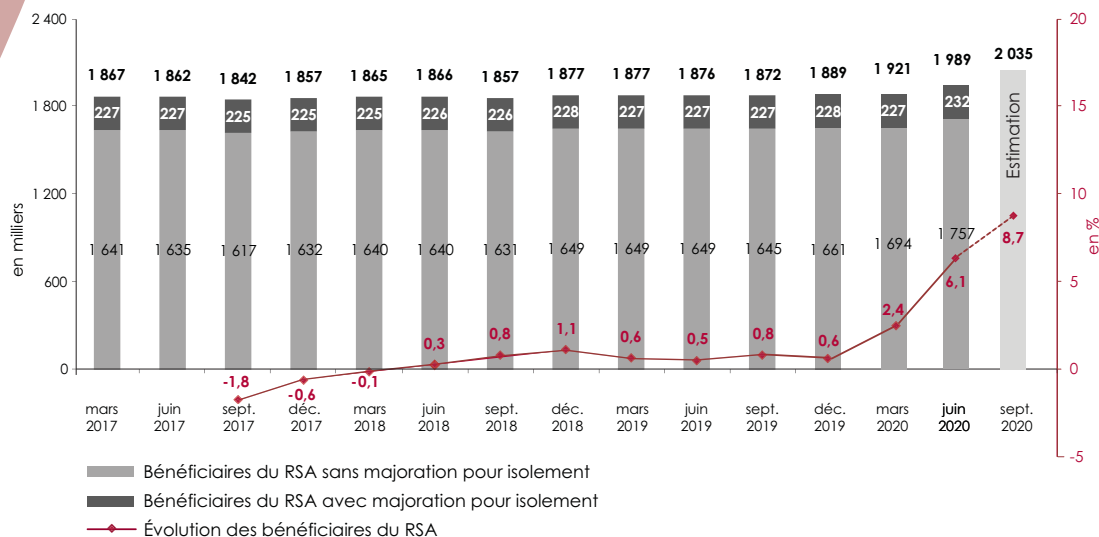
## La situation de septembre 2020, en bref

Fin septembre 2020, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 2,03 millions de foyers. Les effectifs augmenteraient ainsi de 8,7 % par rapport à septembre 2019, correspondant à 160 000 bénéficiaires supplémentaires (graphique 1). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à près de 3,14 milliards d'euros au troisième trimestre 2020, en progression de 13,0 % par rapport au troisième trimestre 2019 (encadré). Cette croissance dynamique s'explique notamment par la situation dégradée du marché de l'emploi, conséquence de la crise sanitaire.

## Les données définitives de juin 2020

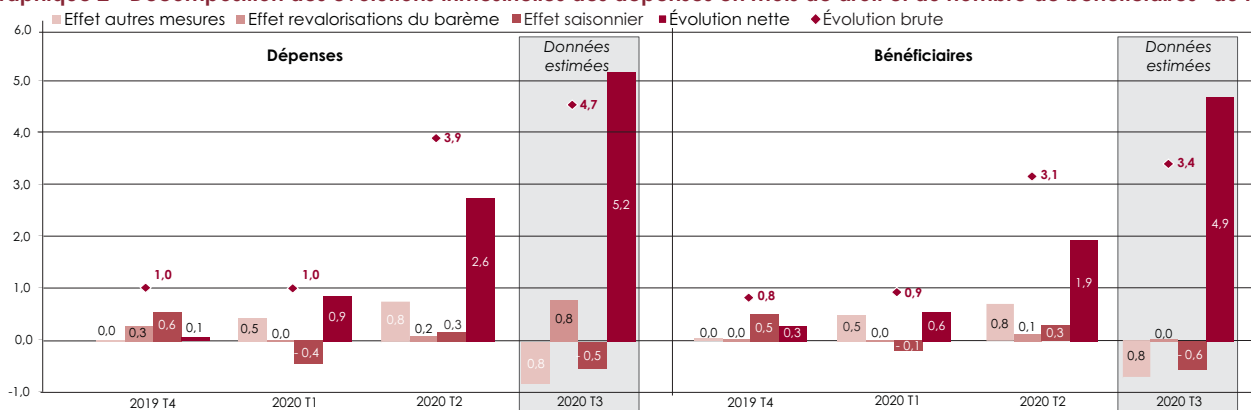
Selon les données définitives, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à près de 1,99 million de foyers au titre de juin 2020, pour un montant moyen de 510 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 31), le nombre de bénéficiaires était également estimé à 1,99 million pour ce même mois (correspondant à une surestimation de 2 200 foyers). Les effectifs connaissent une hausse de 6,1 % entre fin juin 2019 et fin juin 2020. Cette progression concerne plus particulièrement les foyers ne bénéficiant pas d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (+ 6,6 %). Les bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement, augmentent, quant à eux, de 2,2 % entre fin juin 2019 et fin juin 2020.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

## Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires\* du Rsa (en %)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. \* Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

### Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

Les évolutions du nombre de bénéficiaires et des dépenses de RSA peuvent être analysées en distinguant les modifications réglementaires (barème et mesures nouvelles) des autres déterminants. Les dépenses versées au titre des droits d'avril, mai et juin 2020 progressent de 3,9 % par rapport au trimestre précédent et le nombre de bénéficiaires de 3,1 % (graphique 2, données brutes). La revalorisation du montant forfaitaire au 1<sup>er</sup> avril 2020, la composante saisonnière, ainsi que les mesures mises en œuvre par la branche Famille pour maintenir les droits des allocataires pendant le confinement expliquent une partie de ces augmentations. En neutralisant ces différents effets, les dépenses connaissent une hausse de 2,6 % et les effectifs de 1,9 %. Ces évolutions et leur décomposition sont proches des estimations fournies dans la publication précédente (n° 31). Elles sont à relier à la crise économique, dont les premiers signes sont apparus en mars et se sont accentués au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, se traduisant simultanément par une croissance du nombre de bénéficiaires et par le versement d'un montant moyen de RSA plus élevé (les ressources des allocataires étant plus faibles).

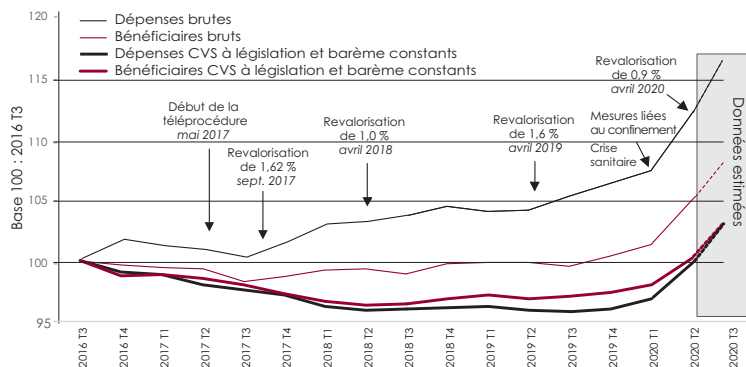
La croissance des dépenses de RSA versées au titre du troisième trimestre 2020 s'élèverait à 4,7 % (en données brutes) et s'expliquerait notamment par la situation dégradée du marché de l'emploi engendrée par la crise sanitaire, retracée dans l'évolution nette (+ 5,2 %). Dans une moindre mesure, la hausse des dépenses serait liée à la montée en charge de la revalorisation du montant forfaitaire au 1<sup>er</sup> avril 2020 (+ 0,8 %). Quant aux mesures de maintiens des droits, elles auraient une contribution négative ce trimestre, le calcul des droits étant à nouveau basé sur la situation réelle des allocataires (contribution de - 0,8 %). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en hausse de + 3,4 % ce trimestre et net des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, il progresserait de 4,9 %. Le montant moyen du RSA (net des revalorisations, de la saisonnalité et mesures nouvelles) resterait donc à un niveau élevé.

### Comprendre les évolutions de longue période

Sur une plus longue période, il apparaît qu'en tendance (c'est à dire une fois neutralisées les revalorisations, les mesures réglementaires et la saisonnalité), les dépenses et le nombre de bénéficiaires du RSA, ont connu une phase de décroissance jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, puis une relative stabilité au cours des trimestres suivants. L'année 2020 se caractérise par une croissance dynamique de la tendance au regard de l'historique, qui s'accroît nettement ce trimestre (données estimées), en lien avec la situation dégradée du marché de l'emploi.

En données brutes, les dépenses et dans une moindre mesure les effectifs progressent au cours de l'année 2018 (revalorisation du montant forfaitaire et mise en place de la téléprocédure), puis se stabilisent les trimestres suivants (l'impact de la revalorisation et des autres mesures étant très faible). Au 3<sup>e</sup> trimestre 2019, les dépenses sont orientées à la hausse (en lien avec la montée en charge de la revalorisation du barème d'avril 2019 entre mai et septembre 2019), tandis que les effectifs baissent (l'impact des revalorisations étant plus limité sur les bénéficiaires que sur les dépenses). Au cours du dernier trimestre 2019 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les dépenses et le nombre de bénéficiaires connaissent une hausse comparable. Les deux trimestres suivants sont marqués par une croissance des dépenses plus dynamique que celle des effectifs, en lien avec l'augmentation du montant moyen versé aux allocataires du RSA, à la suite de la baisse de leurs ressources.

### Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires<sup>(1)</sup> du Rsa chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants<sup>(2)</sup> - base 100)



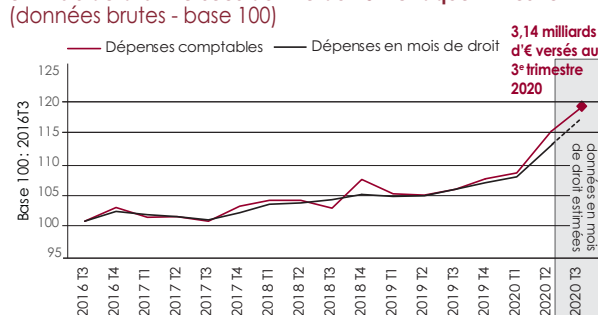
Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière.

(1) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.  
(2) Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

## ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières du RSA progressent de 13,0 % entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2020 selon les données comptables et de 9,0 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définitions dans [Lisez-moi](#)). Les dépenses comptables ont progressé de 6,0 % au deuxième trimestre 2020 (les mesures de maintien de droits ayant conduit à verser des droits aux allocataires plus tôt qu'à l'accoutumée), puis de 4,0 % au trimestre suivant (les paiements sous forme de rappels étant en baisse du fait des versements anticipés). Parallèlement, les dépenses en mois de droit ont augmenté de 3,9 % au 2<sup>e</sup> trimestre (les allocataires ayant produit les éléments attestant de leurs droits) et connaîtront une hausse de 4,7 % au 3<sup>e</sup> trimestre. Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en tenant compte des actualisations tardives de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires (qui est toujours affiché au titre d'un mois donné). Le graphique montre que, sur une période de plusieurs trimestres, les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches.

### Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes - base 100)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6) et Agence comptable.  
Champ : Caf - France entière.